

Quelles sont les raisons de l'ouverture de la Compagnie des agents de change aux femmes en 1967 ?

Réponse apportée le **07/30/2013** par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

En guise d'introduction, voici quelques informations relatives aux statuts de la Compagnie des agents :

Les agents de change ont été des officiers ministériels de 1572 à 1720 puis de 1774 à 1791. Un décret du 28 ventôse an IX (19 mars 1801) leur attribue de nouveau ce statut, en même temps que le monopole de la négociation des valeurs mobilières.

Ils s'organisent en Compagnie des agents de change (CAC).

En 1967 : la Compagnie des agents de change de Paris fusionne avec ses homologues de province, sous le nom de Compagnie nationale des agents de change.

Source : Historique du site de la CAEF (Centre des Archives Economiques et Financières) : La Compagnie des agents de change de Paris

<http://www.economie.gouv.fr/caef/compagnie-des-agents-change-paris>>

On peut supposer que lors de cette fusion les statuts de l'organisation ont été révisés et adaptés à l'évolution de la société en ne reconduisant pas la clause d'interdiction aux femmes.

On trouve l'histoire de cette interdiction dans l'ouvrage intitulé :

» Le XXème siècle des femmes »

Auteur : Montreynaud, Florence

Editeur : Nathan, Paris: 1999

Localisation – Cote : 930.71 MON

Il est consultable en accès libre à la Bpi : Niveau 3 – Histoire, géographie

On peut lire :

» Jusqu'en 1967, la Bourse de Paris est interdite aux femmes. A l'automne 1968, Roselyne Pierre, une élégante brune, avale un cognac cul sec avant de gravir les marches du Palais Brongniart : elle sait qu'elle ne passera pas inaperçu. En effet, son entrée est saluée par des sifflements d'apaches. C'est une première : l'arrêt royal du 24 septembre 1724 qui créait la Bourse de la rue Vivienne précisait que les femmes ne peuvent y entrer pour quelque cause ou prétexte que ce soit...

les spéculatrices fascinées par Law avaient laissé de trop mauvais souvenirs...

A la Bourse de Londres, la première femme n'apparaît qu'en 1974.

En 1985, Sylvie Girardet devient la première agente de change française »

Ces raisons historiques ont été confirmées par Gérard Ampeau – Responsable des Programmes de l'Ecole de la Bourse de Paris, à partir d'un document mis en ligne par le site de l'UFE (Union Française de l'Electricité) : <http://www.ufe-electricite.fr/>>

Document ressource : »
conference_les_riches_heures_du_palais_brongniart.doc »

On peut y lire, je cite :

» Les femmes et la Bourse

Dans le Palais, pendant de longues années, on n'a pas croisé de femmes. Les lieux de cotation leur étaient interdits. Pourquoi ?

En 1720, l'écossais John Law fonde la Compagnie des Indes dont le cours de bourse, après une forte hausse, s'effondre ; c'est la banqueroute et une série d'émeutes rue Quincampoix. Beaucoup de parisiennes participent à ces émeutes. Un arrêté

royal du 24 septembre 1724 portant établissement d'une bourse à Paris interdit, dans son article 4, la présence des femmes. A quelle date cette mesure a-t-elle été rapportée ? Eh bien seulement en 1967 ! »

Pour un rappel des dates importantes dans l'histoire des droits des femmes en France, voir la page ci-contre, réalisée par la Ligue des Droits de l'Homme d'Aix-en-Provence (L'histoire consacrée aux femmes) : 1965/ Année de la Réforme du régime matrimonial de 1804 : la femme peut gérer ses biens, ouvrir un compte en banque, exercer une profession sans l'autorisation de son mari

<http://felina.pagesperso-orange.fr/doc/femm/datesfemmes.htm>

Cordialement,

Eurêkoi – Bpi (Bibliothèque publique d'information)

<http://www.bpi.fr>

[Accueil](#)